



Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

UDAF DE LA REUNION

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
25 impasse des Tisaneurs – 97438 Sainte-Marie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025





Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

UDAF DE LA REUNION

Siège social : 25, Impasse des Tisanneurs 97438 Sainte-Marie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale des Membres de l'association UDAF DE LA REUNION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF DE LA REUNION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.1.2 de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le traitement des subventions notifiées et la comptabilisation, le cas échéant, de fonds dédiés au titre des subventions perçues et non utilisées à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité, dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes


EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Frédéric ANDRE

U. D. A .F.- REUNION

COMPTES ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2025

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice			Exercice
		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciel, droits et valeurs similaires	103 559	100 027	3 532	6 273
	Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	288 000		288 000	288 000
	Constructions	4 372 353	856 245	3 516 108	3 599 676
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	1 629 298	933 517	695 781	593 395
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 992		1 992	1 992
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	30 883		30 883	20 483
Total I		6 426 085	1 889 789	4 536 296	4 509 818
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	CREANCES				
	Avances et acomptes versés sur commandes	9		9	9
	Créances usagers et comptes rattachés	747 891	245 519	502 372	1 160 422
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	821 055		821 055	1 026 833
	Charges constatées d'avance	2 148		2 148	1 155
	TRESORERIE				
	Valeurs mobilières de placement	81 804		81 804	81 804
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 375 867		1 375 867	267 205
Total II		3 028 776	245 519	2 783 257	2 537 429
Compte de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement emprunts (IV)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif(V)				
Total général (I+II+III+IV+V)		9 454 860	2 135 308	7 319 552	7 047 247

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	336 300	327 962
	réserves pour projet de l'entité	504 539	504 539
	Autres	619 198	506 732
	Report à nouveau		
	Report à nouveau sous gestion non contrôlée	562 834	677 960
	Report à nouveau sous gestion contrôlée	-438 016	-438 016
	Excédent ou déficit de l'exercice	78 250	4 918
	Situation nette (Sous total)	1 663 104	1 584 094
FONDS REPORTES ET DEDIES	<i>Fonds propres consommables</i>		
	Subventions d'investissement	1 823 661	1 879 721
	Provisions réglementées		
	Total I	3 486 765	3 463 815
	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis	0	0
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	39 464	223 404
	Total II	39 464	223 404
Provisions	Provisions pour risques	102 403	76 108
	Provisions pour charges	129 628	150 583
	Total III	232 030	226 691
DETTES FINANCIERES	Emprunt obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 562 776	1 750 397
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Instruments financiers à terme		
AUTRES DETTES	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	199 058	72 866
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 993	119 942
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 562 988	1 142 146
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	47 420	47 934
	Produits constatés d'avance	59	52
	Total IV	3 561 293	3 133 337
	Total général (I+I bis+II+III+IV)	7 319 552	7 047 247

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Cotisations	823	941
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	825 921	699 069
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 171 184	6 881 084
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	97 063	246 164
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés	223 404	78 800
Autres produits	421 550	17 439
PRODUITS D'EXPLOITATION (Total I)	9 739 945	7 923 498
Achats de marchandises	62 515	28 882
Variations de stocks (marchandises)		
Autres achats et charges externes	1 513 112	1 169 131
Aides financières	17 694	17 439
Impôts, taxes et versements assimilés	308 824	321 457
Salaires et traitements	5 045 450	4 206 910
Charges sociales	1 855 827	1 569 058
Dotations aux amortissements et aux provisions	367 424	332 958
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	39 464	223 404
Autres charges d'exploitation	406 938	11 432
CHARGES D'EXPLOITATION (Total II)	9 617 249	7 880 670
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	122 696	42 828
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différence positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
PRODUITS FINANCIERS (III)	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	44 446	49 093
Différence négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
CHARGES FINANCIERES (IV)	44 446	49 093
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-44 446	-49 093
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	78 250	-6 265

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

UDAF REUNION
97438 SAINTE MARIE

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	78 250	-6 265
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		6 338
Produits exceptionnels sur opération de capital		75 657
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	81 995
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		70812
Charges exceptionnelles sur opération de capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	70 812
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	0	11 183
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI+A)	9 756 996	8 038 942
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII+B)	9 678 746	8 034 024
5. EXCEDENT OU DEFICIT	78 250	4 918
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	0	7 920
Bénévolat	17 051	25 529
TOTAL A	17 051	33 449
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	0	7 920
Personnel bénévole	17 051	25 529
TOTAL B	17 051	33 449

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/25

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 7 319 552 euros et au compte de résultat se soldant par un excédent de 78 250 euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Ces notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels de l'UDAF.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4. PRINCIPALES COMPTABLES ET CHANGEMENT DE METHODE

- 4.1 Règles et méthodes comptables
- 4.2 Changements de méthodes de comptabilisation et de présentation
- 4.3 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 4.4 Evaluation des créances et dettes
- 4.5 Evaluation des valeurs mobilières de placement
- 4.6 Disponibilités
- 4.7 Subvention d'équipement

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

- 5.1 Variation des immobilisations incorporelles et corporelles
- 5.2 Variation des amortissements
- 5.3 Etat des échéances des créances
- 5.4 Détail des créances et des produits à recevoir
- 5.5 Disponibilités
- 5.6 Détail des charges et produits constatés d'avance
- 5.7 Variation des fonds propres
- 5.8 Variation des provisions et dépréciations inscrites au bilan
- 5.9 Etat des échéances des dettes
- 5.10 Emprunts
- 5.11 Suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées
- 5.12 Détail des charges à payer
- 5.13 Produits constatés d'avance
- 5.13 Engagements financiers et autres engagements

6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

- 6.1 Rémunération des dirigeants
- 6.2 Résultat exceptionnel

1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'UDAF est constituée sous le régime de la loi du 01/07/01 sous réserve des dérogations résultant du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié.

Reconnue comme établissement d'utilité publique, elle exerce ses activités conformément aux dispositions de l'article 3 du Code de la Famille.

Son activité principale reste la représentation de l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. Elle désigne ou propose des délégués familiaux aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département et la Commune.

Elle gère des services d'intérêt familial.

Dans le cadre de l'institution

- Action familiale
- Médaille de la famille française
- Actions menées dans le cadre des conventions d'objectifs

Dans le cadre des services

- Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (M.J.P.M)
- Délégués Prestations Familiales (MJAGBF)
- Accueil d'enfants dans les familles pendant les vacances et hors période
- Accompagnement scolaire (CLAS)
- Espace Rencontre
- Cybercase
- Médiation familiale

Dans le cadre d'une convention de services

- Association Crèche des Iris Beauséjour : mise à disposition des locaux pour le fonctionnement de la crèche de 60 places pour des enfants de 1 mois à 3 ans.

2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025

2.1 Audit du service MJPM

À l'initiative de l'UDAF de La Réunion, un audit complet du service MJPM a été conduit par l'UNAF et M. Baisemain, ancien directeur d'UDAF. Les conclusions structurent le plan d'action 2025–2026 du service.

2.2 Réorganisation du pôle MJPM

Suite au départ de la cheffe de service et à l'augmentation du nombre de mesures (héritées de la liquidation de la Croix Marine), deux postes de chef de service ont été créés (secteurs Nord-Est et Sud-Ouest) et une direction de service dédiée a été mise en place dès octobre 2025.

2.3 Absence de conventionnement — Conseil Départemental

Les activités Point Rencontre et Médiation Familiale n'ont pas été conventionnées par le Conseil Départemental en 2025, générant des résultats déficitaires. L'association maintient ces services dans une logique de continuité de mission sociale.

2.4 Activité Cybercase — Absence de conventionnement CAF

Sans conventionnement CAF depuis 2023, l'activité Cybercase demeure financièrement fragile.

2.5 50^e anniversaire de l'UDAF 974

L'année 2025 marque les 50 ans de la création de l'UDAF de La Réunion.

2.6 Formations CNC MJPM

Dans le cadre de la croissance de l'activité MJPM, les mandataires judiciaires ont engagé un processus d'obtention du CNC MJPM. Cette dynamique de montée en compétences se poursuivra en 2026.

2.7 Location de nouveaux locaux

Le territoire Est s'est doté de nouveaux locaux en 2025. Cette dynamique se poursuivra en 2026, avec une stabilisation prévue en 2027.

3 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

4 – PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENT DE METHODES

4.1 - Règles et méthodes comptables

4.1.1 Référentiel comptable et principes généraux d'établissement des comptes

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur des personnes morales de droit privé à but non lucratif répondant aux dispositions prévues dans le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels de ces entités susvisées.

En plus des dispositions expresses prévues dans le règlement ANC n°2018-06, les conventions comptables respectent également :

- Les dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC 2014-03 ;
- Les dispositions spécifiques aux établissements et services médico-sociaux prévus dans le règlement ANC n° 2019-04 ;
- L'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 DU Code de l'action Sociale et des Familles ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

4.1.2 Changement de réglementation comptable

Conformément à l'application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie de règlement ANC n°2014-03 relatif du Plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter

du 1^{er} janvier 2025. L'association a opéré un changement de méthode comptable conformément à la réglementation applicable pour l'exercices 2025.

- Le règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Le règlement n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 ;

Ces règlements s'appliquent pour la première fois de manière obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025. Les principaux changements de présentation opérés sont les suivants : suppression des « transferts de charges », suppression des comptes 67/77 avec reclassement des opérations correspondantes en charges et produits d'exploitation, et restructuration de la nomenclature des produits d'exploitation.

4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Pour les immobilisations acquises avant le 31 décembre 2015

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

- Pour les immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2016 (préconisations Plan Pluriannuel d'Investissement de la DJSCS)

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	20 ans
Frais de notaire	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

- Pour les immobilisations de la crèche des Iris

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	4 ans
Bâtiments	Linéaire	50 ans

Frais de notaire	Linéaire	5 ans
Installations - Aménagement	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Matériel Informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

4.3 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement constatées à la clôture.

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont analysées individuellement et dépréciées le cas échéant.

4.5 Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas où leur valorisation à la date de clôture fait apparaître une moins-value globale par catégorie de titres, une dépréciation est comptabilisée.

4.6 Disponibilités

Les liquides disponibles en banque sont évalués pour leur valeur nominale

4.7 Subventions d'équipement

Conformément à la réglementation comptable, les subventions d'équipements sont traduites au bilan à compter de leur notification et sont reprises au résultat au rythme des amortissements des biens acquis grâce à ces subventions d'équipements.

5 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

ACTIF

5.1 – Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations			Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		reclassements	Acquisitions		Poste à Poste	Cessions		
Immobilisations incorporelles	102 985		575	Immobilisations incorporelles			103 560	
. Terrains crèche	288 000			. Terrains crèche			288 000	
. Constructions Beauséjour	1 179 000			. Constructions Beauséjour			1 179 000	
. Frais de notaire Beauséjour	51 922			. Frais de notaire Beauséjour			51 922	
. Bâtiment Saint-Louis	650 000			. Bâtiment Saint-Louis			650 000	
. Frais de notaire Saint-Louis	21 420			. Frais de notaire Saint-Louis			21 420	
. Frais d'architecte Saint-Louis	15 190			. Frais d'architecte Saint-Louis			15 190	
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour	2 349 391			. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour			2 349 391	
. Frais de notaire crèche	105 430			. Frais de notaire crèche			105 430	
. Installat° générales agencements aménagements divers	47 976			. Installat° générales agencements aménagements divers			47 976	
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR	459 091		2 951	. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR			462 042	
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS	178 688		10 249	. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS			188 937	
. Installat° & Aménagements CRECHE	34 036			. Installat° & Aménagements CRECHE			34 036	
. Installations & Aménagements ST BENOIT	7 200		6 745	. Installations & Aménagements ST BENOIT			13 945	
. Installations & Aménagements BOUVET	12 597		12 296	. Installations & Aménagements BOUVET			24 893	
. Installations & Aménagements SAINT GILLES	0		59 348	. Installations & Aménagements SAINT GILLES			59 348	
. Matériel de transport	13			. Matériel de transport			13	
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	381 581		126 726	. Matériel de bureau et informatique, mobilier			508 307	
. Matériel de bureau et informatique, mobilier CRECHE	289 801			. Matériel de bureau et informatique, mobilier CRECHE			289 801	
Immobilisations corporelles TOTAL	6 071 337		218 315	Immobilisations corporelles TOTAL		0	6 289 651	
Autres titres immobilisés	1 992			Autres titres immobilisés			1 992	
Prêts, autres immobilisations financières	20 483		10 400	Prêts, autres immobilisations financières			30 883	
Immobilisations financières TOTAL	22 475		10 400	Immobilisations financières TOTAL		0	32 874	
TOTAL GENERAL	6 196 796		229 290	TOTAL GENERAL		0	6 426 086	

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

5.2 Variation des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/2024	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	96 712	3 315		100 027
. Terrains crèche				
. Constructions Beauséjour	205 520	23 580		229 100
. Frais de notaire Beauséjour	51 922			51 922
. Bâtiment Saint-Louis	102 468	13 000		115 468
. Frais de notaire Saint-Louis	21 420			21 420
. Frais d'architecte Saint-Louis	15 190			15 190
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour	376 157	46 988		423 145
. Frais de notaire crèche				
. Installat° générales agencements aménagements divers	48 006			48 006
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR	200 872	23 285		224 157
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS	72 371	10 986		83 357
. Installat° & Aménagements CRECHE	16 311	3 404		19 715
. Installations & Aménagements ST BENOIT	4 850	2 191		7 041
. Installations & Aménagements BOUVET	2 885	2 876		5 761
. Installations & Aménagements ST GILLES		4 634		4 634
. Matériel de transport	11	1		12
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	263 046	49 382		312 428
. Matériel de bureau et informatique, mobilier Crèche	209 236	19 171		228 407
Immobilisations corporelles	1 590 265	199 497	0	1 789 762
Total	1 686 977	202 813	0	1 889 789

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements Exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	3 315				
. Terrains crèche	0				
. Constructions Beauséjour	23 580				
. Frais de notaire Beauséjour	0				
. Bâtiment Saint-Louis	13 000				
. Frais de notaire Saint-Louis	0				
. Frais d'architecte Saint-Louis	0				
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour	46 988				
. Frais de notaire crèche	0				
. Installat° générales agencements aménagements divers	0				
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR	23 285				
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS	10 986				
. Installat° & Aménagements CRECHE	3 404				
. Installations & Aménagements ST BENOIT	2 191				
. Installations & Aménagements BOUVET	2 876				
. Installations & Aménagements ST GILLES	4 634				
. Matériel de transport	1				
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 382				
. Matériel de bureau et informatique, mobilier Crèche	19 171				
TOTAL	202 813	0	0	0	0

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux Comptes

5.3 Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an
Autres immobilisations financières	32 874	32 874	
Créances clients et comptes rattachés	747 891	747 891	
Subventions d'exploitation à recevoir	794 792	794 792	
Etat, Organismes sociaux à recevoir	26 263	26 263	
Total	1 601 821	1 601 821	

5.4 Détail des créances et des produits à recevoir

	31/12/2025	31/12/2024
Autres immobilisations financières	32 874	22 474
Créances clients et comptes rattachés	747 891	1 343 732
Subventions d'investissement à recevoir		
Subventions d'exploitation à recevoir	794 792	958 710
Etat, Organismes sociaux à recevoir	26 263	26 263
Produits à recevoir		
Charges constatées d'avance	2148	1155
Total	1 603 969	2 352 335

5.5 Disponibilités

Les disponibilités comprennent principalement les soldes des comptes courants bancaires. Et les comptes bancaires rémunérés. Au 31 décembre 2025, les disponibilités s'établissaient à 1 457 672 euros.

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Comptes bancaires rémunérés et dépôts à terme	81 804	81 804
Comptes courants bancaires	1 375 867	267 205
TOTAL DISPONIBILITES	1 457 672	349 009

5.6 Détail des charges et produits constatés d'avance

Charges constatés d'avance	31/12/2025	31/12/2024
Charges constatés d'avance	2 148	1 155
Total	2 148	1 155

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

PASSIF

5.7 Variation des fonds propres

Nature des provisions et des réserves	A L'OUVERTURE (A)	AFFECTATION DU RESULTAT (B)	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSUMMATION (C)	A LA CLOTURE (D=A+B-C)
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves statutaires ou contractuelles	327 962		8 338		336 300
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves sous gestion contrôlée	504 539				504 539
Autres réserves	506 732		112 466		619 198
Réserves règlementées					0
Report à nouveau					
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	677 960			115 126	562 834
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-438 016		0		-438 016
Excédent ou déficit de l'exercice	4 918		73 332		78 250
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissements	1 879 721			56 060	1 823 661
Provisions réglementées					
Total	3 463 815	0	194 136	171 186	3 486 765

5.8 Variation des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Provisions pour risques et charges	31/12/2024	Dotations	Reprises Montants utilisés	Reprises Montants non utilisés	31/12/2025
Indemnités de retraite	150 583			20 955	129 628
Provisions pour charges	76 108	26 294			102 403
Total	226 691	26 294	0		232 030

5.9 Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	31/12/2025	A 1 an a	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes après des établissements	<u>1 061 743</u>	<u>193 394</u>	<u>782 488</u>	<u>85 861</u>
De crédit dont :				
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA Beauséjour	420 639	94 053	326 586	
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA Saint-Louis	288 898	48 413	240 485	
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA crèche Dailly	352 206	50 928	215 417	85 861
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	199 058	199 058		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<u>188 993</u>	<u>188 993</u>		
Dettes fiscales et sociales	<u>1 562 988</u>	<u>1 562 988</u>		
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	<u>47 420</u>	<u>47 420</u>		
Produits constatés d'avance	<u>59</u>	<u>59</u>		
Total	3 060 260	2 191 911	782 488	85 861
Emprunts remboursés en cours d'exercice	188 654			

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

5.10 Emprunts

Emprunts	31/12/2024	31/12/2025	Durée	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans
Locaux de Beauséjour	511 825	420 639	15 ans	94 053	326 586
Locaux de Saint-Louis	336 566	288 898	15 ans	48 413	240 485
Crèche Beauséjour	402 005	352 206	15 ans	50 928	215 417
Total	1 250 397	1 061 743		193 394	782 488

5.11 Suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées

Ressources	31/12/2024 (A)	Utilisation 2025 (B)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées ©	Reclassement (D)	Fonds restant à engager au 31/12/2025 (A-B+C-D)
Ex mineur creuse	21 377	21 377	39 474		39 474
Séjour	202 027	202 027			0
Vacances					
Total	223 404	223 404	39 474	0	39 474

5.12 Détail des charges à payer

	31/12/2025
Fournisseurs, factures non parvenues	0
Dettes provisions pour congés payés	307 950
Charges sociales pour congés payés	120 100
Charges fiscales sur congés payés	9 146
Total	437 197

5.13 – Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2025
Cotisation Association PCA	59
Total	59

5.14 Engagements financiers et autres engagements

Dettes garanties par des suretés réelles

Emprunts et dettes financiers divers	Montant
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	1 200 000
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	660 939
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	700 000
Total	2 560 939

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Les engagements de retraite font l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de l'association.

Les hypothèses retenues pour la détermination de cet engagement sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans, sauf dérogation personnelle (prescriptions de l'UNAF)
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Taux de charges sociales patronales moyen : 42.9 %
- Taux d'actualisation : 0.0077%

Sur la base de ces hypothèses, le montant du passif social s'élève à 129 628 € au 31/12/25, décomposable de la façon suivante :

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
66 ans et plus	Moins d'un an	
60 à 65 ans	1 à 7 ans	16 270
50 à 59 ans	8 à 17 ans	83 096
40 à 49 ans	18 à 27 ans	28 457
30 à 39 ans	28 à 37 ans	1 804
Moins de 30 ans	Plus de 37 ans	
Engagement total		129 628

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

6 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 – rémunérations des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette information n'est pas mentionnée ici, car elle conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

Tableau de décomposition des subventions par financeur :

Tableau de décomposition des subventions par mandataire			
Catégorie d'autorité administrative	Libellé	Nature de la subvention	Montant
CAF	CLAS	Subvention d'exploitation	426 943 €
	Médiation Familiale	Subvention d'exploitation	122 609 €
	Espace de Rencontres	Subvention d'exploitation	259 650 €
	Total CAF		809 202 €
Conseil Départemental	Ex mineur de la Creuse	Subvention d'exploitation	50 000 €
	Séjour Vacances	Subvention d'exploitation	12 330 €
	Total Conseil Départemental		62 330 €
FSE	CLAS	Subvention d'exploitation	622 090 €
	Total FSE		622 090 €
Ministère de la Justice	Médiation Familiale	Subvention d'exploitation	60 949 €
	Espace de Rencontres	Subvention d'exploitation	91 851 €
	Total Ministère de la Justice		152 800 €
ARS	Espace de Rencontres	Subvention d'exploitation	15 000 €
	Total ARS		15 000 €
UNAF	Fonds spécial	Subvention d'exploitation	174 478 €
	Fonds spécial part 2	Subvention d'exploitation	47 292 €
	Total UNAF		221 770 €
Autre	Autres	Subvention d'exploitation	15 000 €
	Total Autres		15 000 €
Total A (Subventions d'exploitations)			1 898 191 €
DEETS	PJM	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	5 566 661 €
	DPF	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	610 521 €
	ISTF	Subvention d'exploitation	23 000 €
	Autres facturations	Financement à l'acte	6 607 €
	Total DEETS		6 206 789 €
Conseil Départemental	MJPM	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	16 751 €
	Total Conseil Départemental		16 751 €
Subvention investissement	Autres	Subvention d'investissement	56 060 €
	Total Subvention d'investissement		56 060 €
Total B (DGF et Autres)			6 279 599 €
Total A+B			8 177 791 €